**Du : 15/07/2019** **Au : 15/08/2019**

**Client :** Commission de la CEDEAO

**Type :** Appel à Manifestation d’Intérêt (AMI)

**TITLE : RECRUTEMENT DE DEUX (2) CONSULTANTS INDIVIDUELS POUR LA REALISATION D’UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA CRÉATION DE L’ACADÉMIE OUEST AFRICAINE DES SCIENCES (AOAS)**

La Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) représentée par la Commission de la CEDEAO envisage de réaliser une étude de faisabilité pour la création de l'Académie Ouest Africaine des Sciences (AOAS).

2. Cette consultation a pour objectif global de fournir à la CEDEAO, et particulièrement au Département de l'Éducation, de la Science et de la Culture, un rapport sur les conditions requises pour la création de l'Académie ouest africaine des sciences (AOAS), son fonctionnement et son financement. Ce rapport présentera les mécanismes, les conditions et les moyens (humains, techniques et financiers) nécessaires à la création de cette Académie. Une fois en place, cette académie régionale devrait jouer un rôle d'évaluation et de conseil auprès des gouvernements dans la prise de décisions sur les choix stratégiques scientifiques et technologiques.

3. Fonctions et responsabilités des consultants :

1. Recueillir des informations sur les Académies des sciences en activité en Afrique de l'Ouest, en Afrique et dans le monde ;
2. Proposer un cadre juridique, réglementaire, institutionnel et infrastructurel pour la nouvelle Académie ouest africaine des sciences ;
3. Proposer un projet de statut et de règlement intérieur de l'Académie ouest africaine des sciences présentant la mission, les différents organes, les rôles et fonctions ainsi que les qualités des membres et la composition ;
4. Proposer une stratégie ainsi qu'un plan d'action pour la création de l'Académie des sciences de l'Afrique de l'Ouest ;
5. Proposer une liste de partenaires aux niveaux régional et international ;
6. Estimer le coût de l'ensemble du projet en ce qui concerne le processus de création de l'Académie ouest africaine des sciences et son fonctionnement sur cinq (05) ans ;
7. Recourir à toutes les sources fiables (rapports d'autres organisations) pour finaliser le rapport régional ;
8. Organiser et planifier les activités liées au projet de création de l'Académie ouest africaine des sciences ;
9. Présenter le projet de rapport consolidé au département de l'Éducation, de la Science et de la Culture pour validation interne ;
10. Participer à la validation du rapport final par les experts nationaux.

4. En ce qui concerne les qualifications des consultants :

La réalisation de l'étude nécessite une équipe de deux (02) consultants indépendants composée d'un francophone et d'un anglophone ayant des compétences et une expérience avérée en ce qui concerne les activités d’une Académie des science, notamment en matière d’animation, s au niveau national et international. En raison de la particularité de ce projet, concernant la création d'une Académie des sciences, les consultants doivent :

* Être membre d'une Académie nationale, africaine ou mondiale ;
* Être professeur titulaire dans l'une des disciplines des sciences de la vie et de la terre ainsi que des sciences fondamentales et de l'innovation ;
* Justifier d’au moins (10) années d'expérience dans la participation aux activités des académies nationales ou africaines des sciences ou des réseaux d'académies des sciences ou des académies mondiales des sciences ;
* Avoir une bonne connaissance des procédures des organisations internationales.

5. La Commission de la CEDEAO invite par conséquent les consultants éligibles (à titre individuel) à manifester leur intérêt à fournir ces services. Il doivent fournir toutes les informations à l'appui de leur qualification pour l'exécution des services (joindre un curriculum vitae détaillé qui met en évidence les éléments suivants : le cursus scolaire suivi et les certificats obtenus, les expériences antérieures à des emplois similaires occupés au cours des dix (10) dernières années, les connaissances en informatique, la connaissance du domaine visé, les aptitudes linguistiques et toutes autres informations nécessaires à la réalisation de ce projet). ***Veuillez noter que si des consultants individuels sont proposés par des entreprises, seule l'expérience et les qualifications des personnes prises individuellement seront considérées dans le processus de sélection. Leur expérience au sein de l’entreprise ne sera pas prise en compte. À l’issue du processus, le contrat sera signé avec le candidat individuel retenu*.**

6. La sélection se fera sur la base d'une présélection sur dossiers (CV) suivie d'entretiens. Le consultant retenu sera invité à des négociations avant la conclusion et la signature du contrat. ***(Méthode de sélection : Consultant individuel). Il convient de noter que le consultant retenu devra soumettre tous les rapports requis en anglais, en français ou en portugais.***

7. Les consultants intéressés peuvent obtenir de plus amples informations aux adresses ci-dessous mentionnées, durant les heures ouvrables (du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00, GMT + 1) :

**Procurement Division, Directorate of General Administration, ECOWAS Commission, Plot 101, Yakubu Gowon Crescent, Asokoro District, P.M.B. 401 Abuja, Nigeria. Courriel**: procurement@ecowas.int, sbangoura@ecowas.int, deklu@ecowas.int

La Commission de la CEDEAO voudrait particulièrement attirer l'attention des consultants intéressés sur **l'article 117 du code des marchés de la CEDEAO concernant les «Infractions commises par les candidats, les soumissionnaires et les adjudicataires»**, qui fournit des informations sur les pratiques de corruption et de fraude en matière de concurrence ou d'exécution d'un contrat. En outre, ils sont invités à prendre connaissance des informations spécifiques concernant les conflits d’intérêts liés à la présente mission, conformément à **l’article 118 du Code des marchés de la CEDEAO**.

8. Les manifestations d’intérêt **(1 original et 3 copies)** doivent être soumises sous plis scellés portant clairement le titre **«RECRUTEMENT DE DEUX (2) CONSULTANTS INDIVIDUELS POUR L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA CRÉATION DE L’ACADÉMIE OUEST AFRICAINE DES SCIENCES (AOAS)»,** à l’adresse ci-dessous indiquée, au plus tard **le 15 Aout 2019 à 11h00 (GMT + 1).**

**Adresse pour le Dépôt des manifestations d’intérêt : Division Passation des Marchés , Direction de l’Administration Générale , 1er étage , Commission de la CEDEAO, 101 Yakubu Gowon Crescent, Asokoro District, P. M. B. 401 Abuja Nigeria.**

9. **Veuillez noter que les soumissions électroniques ne sont pas acceptées et ne seront pas examinées**.

10. **Le présent appel à manifestation d'intérêt est également publié sur le site Web de la CEDEAO.** [**http://www.ecowas.int/doing-business-in-ecowas/ecowas-procurement**](http://www.ecowas.int/doing-business-in-ecowas/ecowas-procurement)

**Le Commissaire à l’Administration générale et aux Conférences**